

ALIZE (POUR ENTREPRISES)

DESCRIPTIF

Alizée est un dispositif de mécénat de compétences par et pour les entreprises d'un même territoire.

Les grandes entreprises se coordonnent pour répondre aux besoins des PME en compétences en mettant à disposition des collaborateurs sous forme de missions courtes à titre gracieux.

Plus de 2000 entreprises ont été accompagnées par ALIZE en 20 ans.

Les entreprises présentent leurs projets à l'animateur régional et au comité d'agrément composé des entreprises partenaires, qui va cibler le profil recherché.

Une fois le projet validé, l'intervention d'un salarié d'une entreprise partenaire peut avoir lieu.

Les missions effectuées sont en moyenne de 3 jours sur une période de 12 à 18 mois.

COUT

Gratuit pour le bénéficiaire

RESSOURCES

L'association ASTREES pilote le programme, en cours de déploiement au niveau de l'Île-de-France au niveau du pôle MEDICEN.

La coordination se fait au niveau territorial. (une trentaine de territoires au niveau national)

Patrice PECHON

Responsable Pôle Relations Inter-entreprises

06 58 74 12 31

p.pechon@astrees.org

BENEFICIAIRES

PME/TPE en développement (taille moyenne des entreprises 13 salariés ; 65% de moins de 10 salariés) **pour un projet ponctuel (3 à 5 jours)** potentiellement **créateur d'emplois**.

Exemple : mise en place des tableaux de bords de gestion, élaboration plan stratégique, projet de communication, marketing, ...

AVANTAGES

- pour les structures bénéficiaires

- * Renforcer sa compétitivité
- * Déployer des projets dans les règles de l'art, plus rapidement et avec moins de risques
- * Bénéficier d'une compétence gratuitement.

- pour les grandes entreprises

- * Etre actrices sur leur territoire en lien avec leur politique RSE
- * Renforcer ses liens avec des PME/TPE et administrations locales

- pour les collaborateurs

- * Découvrir un autre univers de travail
- * Transmettre son savoir

LIMITES

- * Délai de 2 mois entre le besoin émis et la mise à disposition d'une personne.
- * Pas de défiscalisation pour les entreprises donatrices
- * Les compétences disponibles peuvent ne pas couvrir les besoins des entreprises demandeuses.

CLES DE SUCCES

* Temps disponible au niveau du coordinateur pour créer et animer une dynamique territoriale, mobiliser les grandes entreprises, faire émerger les projets auprès des PME, assurer le lien entre les compétences nécessaires et celles disponibles et suivre les projets.

OPPORTUNITES

Astrees comptabilise 35 entreprises du secteur agroalimentaire (dont une dizaine du secteur de la distribution) au niveau national mais aucune sur l'Île-de-France. 12 projets ont été mis en œuvre en 2016.

L'ARIA IDF pourrait être coordinateur territorial IDF pour le secteur IAA sous réserve de mobiliser les grandes entreprises.

PASS COMPETENCES

DESCRIPTIF

Sur la base d'une méthodologie éprouvée et du cadre juridique approprié (Loi Cherpion), Pass'Compétences consiste à mettre à disposition des entreprises (startups, TPE, PME, ETI) des salariés expérimentés et volontaires de Grands Groupes afin d'accélérer leur développement et la création d'emplois.

Les salariés candidats des grands groupes (cadres ou non) sont identifiés, leur aptitude au détachement est évaluée et leurs compétences répertoriées.

Après l'étude de l'adéquation entre le besoin de l'entreprise demandeuse et les compétences des salariés et la mise en relation des parties (salarié, entreprise), le futur détaché est préparé à son détachement. Un suivi est opéré tout au long du détachement. Le salarié est également préparé à réintégrer le grand groupe à l'issue de la mission.

La mise à disposition est formalisée dans un contrat tri-partite.

COUT

60% du coût salarial (salaire chargé)

RESSOURCES

GERIS, cabinet de conseil, filiale du groupe Thalès accompagne la mise en place de ce dispositif dont il a été à l'origine et assure un pilotage national et régional afin de préserver la cohérence et le respect de la déontologie dans chaque territoire.

Plus de 20 groupes sont partenaires du projet. 34 dispositifs ont été mis en place en France (chiffres juillet 2017)

<http://www.pass-competences.net>

BENEFICIAIRES

Start-ups, PME, ETI pour des projets de développement structurants de longue durée (6 à 24 mois) (exemple de projets : construction d'une nouvelle usine, déménagement, développer un réseau commercial à l'export, marketer une offre, pénétrer un nouveau segment de marché, intégrer le Lean Manufacturing, optimiser la politique d'achats, informatiser la chaîne logistique, mettre en place une nouvelle organisation opérationnelle des équipes...)

AVANTAGES

- pour les entreprises bénéficiaires

- * Accélérer le développement d'un projet structurant en minimisant les risques et les coûts
- * Bénéficier de compétences expertes sur une longue durée, à un coût compétitif

- pour les groupes

- * Renforcer sa RSE, son image et l'attractivité du Groupe en contribuant au développement économique du territoire et en favorisant la création d'emplois au sein des entreprises accompagnées
- * Gérer la carrière des salariés expérimentés et experts (GPEC) en contribuant à sécuriser leurs parcours professionnels et à transférer leurs savoirs

- pour les collaborateurs

- * Vivre une expérience enrichissante et sécurisée en dehors de son entreprise (le salarié conserve son statut dans le groupe pendant son détachement)
- * Valoriser ses compétences dans le cadre d'un projet concret d'entreprise, intégrant la dimension humaine et le transfert de savoir-faire
- * Contribuer au développement significatif d'une entreprise et à la création d'emplois
- * Intégrés dans la PME, ils ne sont pas concurrent des salariés en place donc mieux acceptés qu'un salarié ou un consultant)

LIMITES

- * Coût pour la PME
- * Compétences disponibles

CLES DE SUCCES

- * Identifier les compétences disponibles (sur la base du volontariat de salariés) puis les proposer à l'extérieur pour les PME
- * Le facteur humain est prépondérant (70% du succès) : volontariat du salarié, préparation et accompagnement du salarié (avant, pendant et après la mission), adéquation avec le dirigeant, posture dans l'entreprise

OPPORTUNITES

Sensibiliser les groupes agroalimentaires à l'intérêt de rejoindre les partenaires du dispositif et à la promouvoir auprès des salariés.

PACTE COMPETENCES

DESCRIPTIF

Pacte Compétences est une plateforme de partage de compétences entre grandes entreprises et PME de croissance, développée par PACTE PME.

8 grands comptes se sont engagés dans ce dispositif.

Elles expriment leur projet et besoins. Les grandes entreprises identifient parmi leurs équipes un expert pertinent. La PME échange directement avec l'expert afin de confirmer la pertinence de la mise en relation. Un projet de convention de prêt de main d'oeuvre est initié.

COÛT

Abonnement à la plateforme moyennant une cotisation annuelle (350€ pour les moins de 50 salariés, 500€ pour les entreprises de 50 à 99 salariés...).

RESSOURCES

PACTE PME, est une association loi 1901, qui a pour vocation d'accélérer les rapprochements et stimuler toutes les collaborations possibles entre grands groupes et PME ; elle réunit 53 grandes entreprises et une quarantaine d'organisations professionnelles.

La plateforme PACTE COMPETENCES a été développée en test en septembre 2016. Depuis 30 missions ont été lancées.

Elisabeth Baccard

01 44 88 93 34

baccard@pactepme.org

<https://competences.pactepme.org/>

BENEFICIAIRES

PME/TPE souhaitant se renforcer sur des sujets stratégiques ou managériaux. Mise à disposition d'experts pour 1 à 5 jours, en général 3 jours.

AVANTAGES

- pour les structures bénéficiaires

- * Gagner en compétences sur les domaines d'expertises : stratégie à l'international, gestion de projet, innovation ouverte, etc.
- * Étendre son réseau professionnel en s'appuyant sur celui des experts de grandes entreprises
- * Bénéficier de l'engagement de grandes entreprises pour identifier des experts pertinents et fiables
- * Disposer d'une solution agile, concrète et de qualité rompant avec les solutions classiques, standardisées et onéreuses
- * 1 diagnostic d'Analyse de Risques par Generali
- * 1 diagnostic Talent Management par Page Executive

- pour les grandes entreprises

- * Être actrices sur leur territoire en lien avec leur politique RSE
- * Renforcer ses liens avec des PME/TPE et administrations locales

- pour les collaborateurs

- * Découvrir un autre univers de travail
- * Exploiter son expérience et savoir faire à l'extérieur de son entreprise

LIMITES

- * Difficultés à mobiliser les DRH des groupes
- * Pas de défiscalisation pour les entreprises donatrices
- * Les compétences disponibles peuvent ne pas couvrir les besoins des entreprises demandeuses.
- * Nécessite un abonnement à la plateforme

CLES DE SUCCES

- Volontariat de la part du salarié et adéquation de ses compétences avec la mission proposée y compris aptitude à transmettre son savoir-faire et à s'adapter à un environnement de PME

OPPORTUNITES

L'ARIA IDF pourrait être coordinateur territorial IDF pour les PME agroalimentaire.

Mobiliser les grandes entreprises sur le territoire.

Développer des exemples « quick win » sur le territoire pour un effet d'entraînement. (ex mécénat d'audits qualité)

MECENAT VERS STRUCTURES D'INTERET GENERAL

DESCRIPTIF

Le mécénat de compétences, encadré par la Loi Aillagon d'août 2003, est le don d'expertises de collaborateurs volontaires, pendant leur temps de travail et en accord avec leur employeur.

Cet engagement maintient la rémunération du salarié engagé durant sa mission et ouvre droit à une réduction fiscale pour l'entreprise équivalente à 60% des salaires (toutes charges comprises) au prorata du temps déployé; ce montant est déductible de l'IS à hauteur de 0,5 % de son CAHT annuel (toutes actions de mécénat confondues avec un report possible les 5 années suivantes en cas de perte ou de dépassement de plafond).

Le calcul se fait soit sur la base des salaires des collaborateurs engagés, soit à partir d'un prix de revient dans le cas d'une prestation opérée au bénéfice de la structure bénéficiaire (exemple : édition et impression d'une plaquette).

COÛT

Gratuit

Inscription à la plateforme KOLEO le cas échéant (adhésion de quelques centaines d'euros/an)

RESSOURCES

KOEO : 1ère structure exclusivement dédiée au déploiement opérationnel de programmes de mécénat de compétences entre le secteur associatif d'intérêt général et les entreprises et leurs collaborateurs.

Jean-Michel PASQUIER, fondateur de KOEO

<http://www.koeo.net/>

BENEFICIAIRES

Structures *d'intérêt général* (associations, fondations ou collectivités territoriales dans certains cas).

AVANTAGES

- pour les structures bénéficiaires

- * Essaimer des méthodologies et bonnes pratiques
- * Augmenter ses ressources internes sans moyens financiers supplémentaires

- pour les entreprises mécènes:

- * Incarner l'engagement citoyen de leur politique RSE
- * Proposer une dynamique qui s'inscrit dans le territoire local
- * Renforcer l'attractivité de leur "marque employeur" auprès de leurs futurs talents
- * Gérer la mobilité ponctuelle des salariés, notamment lors de périodes plus propices (inter-contrats, baisses d'activité par ex.)
- * Proposer aux populations seniors une transition entre fin de carrière et début de retraite grâce à un Temps Partiel Solidaire
- * Créer des partenariats avec le monde associatif qui peuvent engendrer de nouvelles opportunités de marchés en co-construction

- pour les collaborateurs

- * Donner du sens à son parcours professionnel en partageant ses acquis
- * Découvrir un univers parfois méconnu
- * Décloisonner les secteurs professionnels et métiers
- * Acquérir de nouvelles compétences (transmission de son savoir-faire, formation, diagnostics....)

Le mécénat de compétences présente l'avantage de pouvoir être **déployé avec une grande souplesse** :

- dans sa durée : de quelques heures à plusieurs mois, une mission peut s'inscrire naturellement dans le quotidien et le planning des différentes parties prenantes
- dans sa nature (compétences professionnelles ou expertises personnelles)
- dans son format (missions individuelles ou en équipe, en mode projet ou au fil de l'eau,...)

OPPORTUNITES

L'ARIA IDF pourrait se doter de ressources pour construire des outils et diffuser des bonnes pratiques collectivement auprès de ses adhérents :

- ✓ Diffuser des bonnes pratiques auprès de PME/TPE (qualité, pilotage financier, marketing, communication...)
- ✓ Organiser des opérations collectives (mise en avant de l'offre, salon, ...)
- ✓ Communiquer sur les métiers auprès de différents publics (prescripteurs emploi, orientation, jeunes, demandeurs d'emploi...)
- ✓ Réaliser des études et diagnostics de la filière